



**COMPTE RENDU du Conseil Municipal du Vendredi 13/12/2019**

Présentes : Mesdames Fabienne DIGNIEL, Karine LESUEUR, Bernadette MATTIUSI

Présents : Messieurs Patrick CLEMENT, Patrick CORNEFERT, Daniel MARCHAND, Hervé VOILLOT, Vincent STOLL

Absent excusé : Monsieur Mathieu GENOT

Absente : Madame Laure CAILLARD

Secrétaires de séance : Mesdames Fabienne DIGNIEL et Karine LESUEUR

Ouverture de séance : 20h35

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

✓ **Délibération 013/2019 : Parcelles Clérons**

Les travaux de terrassement effectués sur les parcelles n° 1026, 1028, 1030 et 1037 rue des Clérons ont mis en évidence que ces parcelles ont fait l'objet par le passé de dépôts de déchets communaux divers et variés. Par conséquent, la dépollution du site, permettant la stabilisation du sol afin d'asseoir les fondations de l'habitation, a engendré un surcoût de 2000€ pour les nouveaux acquéreurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à engager la procédure de dédommagement sur la plus-value des travaux de terrassement à hauteur de 2000€

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 8** (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération 014/2019 : Décision modificative**

Concernant la vente des parcelles n° 388, 389, 390, et 1022 sorties de l'actif pour la totalité en 2018, afin de rétablir l'actif de la commune et de pouvoir procéder aux différentes opérations de cession, il y a lieu de réinjecter le terrain restant à l'actif pour un montant de 15,45€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer les opérations nécessaires.

**Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 8** (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération 015/2019 : Diplôme**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 30€ à Sarah POUTOT pour l'obtention de son BAC Professionnel « gestion – administration ».

**Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 8** (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération 016/2019 : ouverture crédit budget assainissement2019**

Le maire fait part au conseil municipal que pour régler les intérêts du prêt réalisé pour le financement des travaux d'assainissement, il convient de procéder à un jeu d'écriture en section de fonctionnement en procédant comme suit :

Article 61 523 (travaux réseaux) - 1616€  
Article 66 111 (intérêts emprunt) + 1616€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer cette opération.

**Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 8** (Vote à l'unanimité des présents).

✓ **Délibération 017/2019 : Acquisition terrain**

Le maire fait part au conseil municipal que la commune de Vaudeville va procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain agricole sur le secteur dit « Le Setey » cadastré : section ZK n°4 pour une surface de 4a52 au prix de 180,00€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne son accord pour l'acquisition de la parcelle
- Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ainsi que de dresser l'acte en la forme administrative
- Notifie que les crédits afférents à cette transaction seront prévus au budget 2020

**Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 8** (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération 018/2019 : DETR**

Dans le cadre du projet de réfection de la toiture du bâtiment de la mairie et du projet d'aménagement de voirie de l'allée des Thuyas (sécurité et gestion des eaux pluviales), le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires
- Demande l'obtention d'une subvention « DETR »
- S'engage à financer sur ses fonds propres la dépense non couverte par la subvention

**Contre : 0**                      **Abstention : 0**                      **Pour : 8** (Vote à l'unanimité des présents).

✓ **Délibération 019/2019 : Commune fragile CD 54**

Dans le cadre du projet de réfection de la toiture du bâtiment de la mairie et du projet d'aménagement de voirie de l'allée des Thuyas (sécurité et gestion des eaux pluviales), le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de soutien aux communes fragiles 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires
- Demande l'obtention d'une subvention « commune fragile »
- S'engage à financer sur ses fonds propres la dépense non couverte par la subvention

**Contre : 0**                      **Abstention : 0**                      **Pour : 8** (Vote à l'unanimité des présents).

Clôture de séance 23h10

## **Informations d'ordre général**

✓ **Coupure de courant : jeudi 23 janvier 2020 entre 8h30 et 11h30.**

Enedis va effectuer des travaux sur le réseau électrique qui alimente la commune.  
Au cas où vous resteriez sans courant après la période indiquée, vous pourrez contacter Enedis dépannage au : 09 726 750 54 (appel non surtaxé).

✓ **Collecte des encombrants : mercredi 4 mars 2020.**

Deux affiches indiquant les modalités, déchets acceptés et déchets non acceptés, sont à votre disposition. Tableau affichage mairie et place du gueoir

✓ **Repas des aînés : dimanche 2 février 2020 à 12h00 salle polyvalente de BRALEVILLE**



✓ **Vœux du maire : dimanche 26 janvier 2020 à 15h00**

Nouvelle année, nouvelle formule pour un moment de convivialité autour d'un verre.  
Monsieur le maire et son conseil vous présenteront leurs vœux et vous invitent à partager la galette des rois après un spectacle joué par les enfants. Pour prolonger ces festivités, des jeux de société vous seront proposés, comme l'an passé vous pourrez aussi amener les vôtres. Les cadeaux déposés au soir du 25 décembre par le père Noël seront à disposition des enfants.

✓ **Elections municipales**

Vous souhaitez vous investir, être acteur de la vie de votre commune, vous avez la possibilité de venir vous inscrire en mairie afin d'être présent sur une liste ouverte. Clôture des inscriptions en mairie arrêtée à la date du 14 février 2020.